



Québec, le 9 décembre 2021

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est, 1^{er} étage – bureau 108
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Monsieur le Directeur général,

J'ai pris connaissance de votre demande du 8 décembre 2021 visant à obtenir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de poursuivre un contrat en cours d'exécution avec la compagnie 9373-5942 QUÉBEC Inc. faisant affaires sous le nom SIGNALISATION AMC. (NEQ 1173440455) malgré le fait que cette dernière n'ait pas renouvelé à temps son autorisation de contracter auprès de l'Autorité des marchés publics (« AMP »).

Compte tenu des enjeux appréhendés de santé et de sécurité des travailleurs et de la population advenant l'interruption dudit contrat ainsi que le court délai de réaction dont la Ville a disposé pour identifier l'option la plus adéquate pour ne pas compromettre les opérations planifiées au niveau de ses infrastructures et minimiser les impacts financiers potentiels associés, je vous informe qu'en application de l'article 25.0.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, je permets la poursuite de l'exécution du contrat (NO 21-18675) jusqu'au 30 avril 2022.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par

Frédéric Guay